

de la satisfaction que le Prince venoit de lui faire rendre d'une maniere si solennelle : Ce qui attira une Lettre des plus forte, & peu attendue de Sa Maj. en date du 26. Mai 1739., à laquelle l'Evêque & Prince répondit avec toute la moderation possible, qu'il étoit surprenant que l'on demandât une satisfaction que Son Altesse avoit ordonnée dès le 14. du même mois, & qui avoit été exécutée sur le champ : tellement que le Roi a reputé cette affaire pour finie, n'en ayant fait du depuis aucune mention.

Il se peut, que le Prince auroit témoigné du mécontentement à Mr. de Creutzen, de ce qu'il avoit animé l'esprit de son Roi, en traitant dans son rapport les attentions & l'empressement avec lequel il s'étoit porté pour ordonner la levée des Arrêts, qui faisoient sa plainte, & la réparation qu'il lui en avoit fait donner.

Il se peut encore, que justement indigné de toutes les violences & de tant d'enlevemens, que les Officiers Prussiens commettoient chaque jour dans toute l'étendue de ses Etats, & même jusques dans la Capitale, par des tours étudiés & par des ruses où souvent l'humanité étoit méprisée, auroit pu reprocher au Colonel de Creutzen les pleurs & les plaintes amères dont les Sujets l'étourdissoient chaque jour ; mais les termes furent si mesurés que le feu Roi ne s'en est jamais plaint.

On laisse à juger si ce que l'on vient énoncer à cet égard, peut devenir aujourd'hui un juste motif pour employer la voye des armes, enfreindre la Paix publique, mépriser les loix & les Constitutions de l'Empire, & violer le territoire d'un Prince, qui depuis son Regne s'est fait un plaisir de meriter l'affection du Roi, par ses empressements dans tout ce qui regardoit son service, & par sa
moderation